

REFERENTIEL DU CQPM

TITRE DU CQPM : Appareilleur bord - secteur naval

I OBJECTIF PROFESSIONNEL DU CQPM

Généralement l'appareilleur bord est amené à réaliser en équipe, des déplacements complexes de matériel ou de produits (pompes, moteurs, tuyauterie, baies électroniques, ...) à bord d'un bateau ou d'un sous-marin, à partir des indications fournies, sous la responsabilité de l'encadrement du chantier et dans le respect des règles de sécurité.

Les missions ou activités confiées au titulaire peuvent porter à titre d'exemples non exhaustifs sur :

- Elinguer la pièce à manutentionner, préparer les zones de passage de la pièce, déplacer la pièce jusqu'à son lieu de destination, rendre compte du travail réalisé.

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

- 1) Préparer les conditions et moyens nécessaires à la manutention
- 2) Appliquer les règles de sécurité en tenant compte des aléas
- 3) Réaliser l'élingage de la pièce à manutentionner
- 4) Préparer le chemin de manutention
- 5) Réaliser les opérations de déplacement de la pièce à manipuler
- 6) Communiquer avec les membres de son équipe et des tiers, en temps réel
- 7) Rendre compte de l'exécution des travaux

II REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
1. Préparer les conditions et moyens nécessaires à la manutention	<p>Sur le lieu de manutention (navire de surface ou sous-marin, ...).</p> <p>A partir d'instructions précises (consignes du bureau de planification ou de coordination des travaux, ...).</p> <p>Avec le bon de travaux à risques,...</p> <p>Limité au champ de responsabilité.</p> <p>Les moyens nécessaires à la manutention sont mis à disposition.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La pièce à manutentionner est localisée et identifiée. <input type="checkbox"/> L'ensemble des éléments nécessaires à l'activité de manutention est identifié et vérifié, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • équipements de manutention (apparaux de levage (palans, treuils,...) et accessoires (élingues, manilles,...)) • chemin à parcourir (coursives, trous d'homme, sas, ...) • paramètres de sécurité des zones concernées (consignation, ruban de balisage,...) • paramètres de sécurité individuelle (EPI,...) <input type="checkbox"/> Tout écart et dérive dans le champ d'intervention est détecté (accessibilité de la pièce) et suivi : <ul style="list-style-type: none"> • De la mise en œuvre des actions correctives ou de sauvegarde prévues dans le champ de responsabilité. • Et, le cas échéant, d'une alerte, selon les consignes.
2. Appliquer les règles de sécurité en tenant compte des aléas	<p>Dans le cadre de l'activité quotidienne.</p> <p>A partir des instructions consignes et règles générales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les dispositifs et instructions de sécurité liés à l'activité sont connus et les consignes de sécurité rigoureusement appliquées : <ul style="list-style-type: none"> • Equipements de protection individuels appropriés aux situations (EPI,). • Equipements de protection des zones dangereuses mis en place (ruban de balisage pour consignation des zones de circulation, ...). <input type="checkbox"/> Les aléas de la manutention sont pris en compte (reprise de charge, inclinaison de la pièce ...). <input type="checkbox"/> En cas d'aléas les mesures d'ajustement sont prises en fonction des consignes.

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
3. Réaliser l'élingage de la pièce à manutentionner	<p>A partir des instructions. Sur la pièce accessible.</p> <p>A partir des caractéristiques de la pièce (masse, centre de gravité, forme, poids...).</p> <p>Avec les moyens mis à disposition (élingues, manilles ...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les points d'attaches utilisables sur la pièce sont identifiés. <input type="checkbox"/> Les points d'attaches nécessaires à son activité sont complétés à l'aide des moyens adaptés (manilles,...). <input type="checkbox"/> L'élingage (positionnement des accessoires de levage (élingues, manilles, ...)) est réalisé selon les spécificités de la pièce. <input type="checkbox"/> Les nœuds d'élingage sont effectués selon les spécificités éprouvées. <input type="checkbox"/> Les parties fragiles de la pièce ou de l'environnement sont protégées, les élingues sont protégées des angles aigus (cales de bois, ...). <input type="checkbox"/> Les règles de sécurité d'élingage sont strictement respectées. <input type="checkbox"/> Un contrôle visuel est effectué en fin d'élingage.
4. Préparer le chemin de manutention	<p>Dans le cadre de l'activité quotidienne.</p> <p>Avec les autres membres de l'équipe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'identification et le contrôle des moyens de déplacement nécessaires à l'installation du chemin de palans sont effectués. <input type="checkbox"/> Les points d'accroche (pitons, poutres ...) sont repérés sur le parcours et leur capacité de charge est vérifiée (plaque, marquage de capacités de charge, ...). <input type="checkbox"/> Le contrôle du bon emplacement des palans est effectué (droit de la pièce, sens de déplacement souhaité...). <input type="checkbox"/> Les points d'accroche nécessaires à son activité sont complétés à l'aide des moyens adaptés (pitons...).

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
5. Réaliser les opérations de déplacement de la pièce à manipuler	A partir des instructions. Sur la pièce élinguée.	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La pièce est déplacée à l'aide des moyens de levage appropriés.
	A partir des caractéristiques de la pièce (masse, centre de gravité, forme, poids...).	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les informations orales du chef de manœuvre, les consignes de sécurité, les informations visuelles (mouvements de balancier de la pièce, risques de choc,...) sont prises en compte.
	Avec les moyens mis à disposition (élingues, manilles ...).	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La pièce est positionnée à son point d'arrivée selon les instructions.
6. Communiquer avec les membres de son équipe et des tiers, en temps réel	Dans le cadre de ses activités quotidiennes.	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le mode de communication (consignes verbales, gestes de commandement,...) est utilisé en fonction des activités de l'équipe (pontier, grutier,...).
	A partir des moyens adaptés (voix, porte-voix, talkie-walkie,...).	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'interaction continue tout au long du processus est mise en œuvre pour communiquer au sein de son équipe.
7. Rendre compte de l'exécution des travaux	Dans le cadre de ses activités quotidiennes.	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'information de fin de travaux est transmise, oralement, au responsable opérationnel du chantier.
	A partir des consignes	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les évènements (aléas, mesures d'ajustement, ...) rencontrés dans le cadre de son activité sont signalés.

III CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Pour que le candidat¹ soit déclaré admissible par le jury de délibération l'ensemble des capacités professionnelles décrites dans le référentiel de certification doit être acquis.

IV MODALITES D'EVALUATION

IV.1 Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- Tout engagement dans une démarche ayant pour objet le CQPM (formation, validation des acquis..) implique l'inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre d'examen.
- L'UIMM territoriale centre d'examen et l'entreprise ou à défaut le candidat (VAE, demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de ressource, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées. Dans les cas exceptionnels où il est impossible de mettre en œuvre cette modalité d'évaluation et lorsque cela est prévu dans le référentiel de certification, des évaluations en situation professionnelle reconstituée pourront être mises en œuvre.

IV.2 Mise en œuvre des modalités d'évaluation

Les capacités professionnelles sont évaluées à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions de réalisation définies dans le référentiel de certification.

A) Validation des capacités professionnelles

L'acquisition de chacune des capacités professionnelles est validée par une commission d'évaluation sur la base :

- des différentes évaluations
- de l'avis de l'entreprise
- de l'entretien avec le candidat

¹ Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.

B) Définition des différentes modalités d'évaluation

a) Evaluation en situation professionnelle réelle

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat

b) Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

c) Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

- par observation avec questionnements
- Ou
- avec une restitution écrite et/ou orale par le candidat

d) Avis de l'entreprise

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.